



APPLICATION

Demula® BV est un plastifiant / réducteur d'eau, qui convient pour des bétons à haute performance.

AVANTAGES

Demula® BV améliore l'ouvrabilité du béton sans addition d'eau. Le béton présente une meilleure fluidité. L'amélioration de l'ouvrabilité constitue souvent une condition essentielle pour le bétonnage d'élément de faible dimension mais à haute densité d'acier. Le temps de vibration est également réduit d'où une pollution sonore réduite.

Demula® BV permet également une réduction d'eau à ouvrabilité égale.

Demula® BV offre une solution aux applications exigeant une structure compacte, béton à haute performance.

MODE D'EMPLOI

Demula® BV peut être dosé à la centrale ou juste avant le coulage du béton.
Demula® BV peut être utilisé en combinaison avec d'autres adjuvants de la gamme Demula. Pour cela, il est recommandé de consulter votre conseiller Demula.

Le fonctionnement de l'adjuvant dépend des facteurs suivants:

- dosage
- type de ciment
- composition du béton
- consistance du béton avant l'ajout de l'adjuvant
- Température

Le dosage précis ne peut être déterminé qu'à titre indicatif. La seule façon de prévoir le dosage et le comportement de l'adjuvant en pratique consiste à effectuer un essai de convenance sur un béton témoin.

PROPRIETES DU PRODUIT SELON NBN EN 934-2

Nom du produit	Demula® BV
Effet principal*	Plastifiant / Réducteur d'eau (NBN EN 934-2 T.2)
Effet secondaire	Lors d'un dosage > 0,5 % par rapport au poids du ciment il peut se produire un retard de prise
Fabrikant	Demula nv
Fournisseur	Demula nv
Dosage	0,2 – 0,8 % du poids
Addition (température d'application > 1°C)	Ajouter avec l'eau de gâchage
Couleur	Brun
Conc. en éléments actifs (105 °C)	30,00 % +/- 1,50
Masse Volumique (20°C)	1,140 kg/dm ³ +/- 0,030
pH (20°C)	4,0 – 9,0
Teneur en chlore*	< 0,10 %
Équivalent en Na ₂ O*	< 1,0 %
Soluble dans l'eau	Oui
Compatibilité	Consultez votre conseiller de Demula
Toxicité	Aucune
Code couleur (Européen)	Jaune

*Déclaration par le fabrikant extrait de sa DoP

La certification BENOR du produit indique qu'il existe, sur base d'un contrôle périodique externe, un niveau de confiance suffisant que le licencié est en état de maintenir afin de garantir en continu la conformité du produit, comme fixé dans les spécifications techniques de référence. La présente fiche BENOR/fiche technique convient les performances des caractéristiques déclarées par le fabricant et est vérifiée par l'organisme de certification.

CONDITIONNEMENT ET CONSERVATION

CONSERVATION:

Peut être conservé jusqu'à 1 an après la date de production dans un emballage scellé

EMBALLAGE:

Disponible en conteneurs et en vrac.

CONDITIONNEMENT:

Conserver dans un environnement à l'abri du gel (+ 5 ° C) et protéger de la lumière directe du soleil (max.30 ° C). Si l'adjuvant a été exposé à des températures qui s'écartent de ces températures de stockage, reconditionner l'adjuvant à une température de +/- 20 ° C et homogénéiser avec un agitateur à rotation lente. N'utilisez en aucun cas de l'air comprimé pour homogénéiser l'adjuvant. En cas de doute, contactez votre conseiller Demula.

Novembre 2020. Toutes les informations antérieures concernant ce produit sont par la présente invalides.

L'information et les conseils mentionnés sur cette fiche sont fournis sur base de nos connaissances et de notre expérience actuelles du produit. Dans aucun cas nous n'acceptons une responsabilité quelconque et nous ne donnons aucune garantie quant à sa mise en oeuvre. Les essais à effectuer vous-mêmes vous donneront une réponse définitive quant aux conditions exactes d'utilisation et de traitement du produit. En cas de doute vous pouvez toujours prendre contact avec nous pour un avis complémentaire éventuel.

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANTÉ

Demula conseille de consulter attentivement la fiche de données de sécurité avant de procéder à l'utilisation de **Demula® BV**, pour une utilisation correcte en ce qui concerne la sécurité, les effets toxicologiques, ainsi que pour des informations sur les modalités de transport, le stockage et l'utilisation corrects.

RÈGLEMENT PRODUITS DE CONSTRUCTION

Demula® BV est conforme au Règlement Produits de Construction n° 305/2011. La déclaration de performance (DoP) obligatoire de cet adjuvant peut être consultée et téléchargée à partir du site Internet: www.demula.be